



Que peut t on construire sur un terrain de loisirs

Par **spat**, le **26/01/2010** à **15:32**

Bonjour,rnrnque puis je construire sur un terrain de loisirs que je vais acquérir , il ce situe parmi des champs,la parcelle est de 12 ares mon projet une maison en bois demontable de 100 m² , quelque chose de legal pour ne pas avoir de probleme avec la mairie , pouvez vous me conseiller ou m orienter pour ne pas etre en porte a faux. je sais que je peux mettre une maison en bois de 35 m² mais puis je en mettre 2 ? pour contourner la loi ?bref merci de trouver une solution a mes petits soucis, et me conseiller au mieux. rnrnrnmerci de votre reponse cordialement rnrnmme spat oriane

Par **elydaric**, le **26/01/2010** à **19:07**

Pour connaître les possibilités que vous avez en matière de construction, vous devez consulter le Plan Local d'Urbanisme de votre commune, en mairie. Chaque parcelle appartient à une zone. Le règlement de cette zone vous indiquera les constructions autorisées et celles interdites mais aussi des règles relatives à la construction (hauteur, distance par rapport aux limites, aspects extérieurs des constructions,...)